

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 18 Janvier 2018 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Dominique DESCHAMPS, Céline PRIGENT

MM. Thierry FRAU, Louis ACONIN, José THIEBAUT, Philippe LANOIS, Eric BRIESMALIEN, Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Catherine DUCHEMIN donne pouvoir à M. Thierry FRAU, Mme Séverine LEGER donne pouvoir à Mme Sophie LEROUX, M. Laurent MAROT donne pouvoir à M. Louis ACONIN, Mme Corinne DUTRIAUX, M. Frédéric BRIESMALIEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sophie LEROUX

Monsieur le Maire demande à ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Acquisition terrains Consorts ROSE,
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la cantine scolaire, du centre périscolaire et de la médiathèque,
- Règlementation stationnement,
- Postes CUI,
- Acquisition parcelles UTD,
- Acquisition terrain ROELANDT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter ces ajouts à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 NOVEMBRE 2017 :

Monsieur José THIEBAUT signale qu'il aurait été souhaitable de rappeler les noms des titulaires et suppléants du Syndicat de la Divette au point 46 / page 3. Titulaires : M. Thierry FRAU et Mme Sophie LEROUX. Suppléants : M. Jacques LEVASSEUR et M. Eric BRIESMALIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la précédente réunion.

2) ACQUISITION TERRAIN MME CARPENTIER :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Colette CARPENTIER propose de vendre à la Commune son terrain cadastré ZE 13, situé rue de la Misacard à côté du terrain de foot, d'une surface de 1 430 m² pour un montant de 5 000 € soit environ 3,50 € du m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir le terrain de Mme CARPENTIER et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3) VENTE TERRAIN AUX CONSORTS RINGAL :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de vendre la parcelle communale cadastrée H 836, située rue de la Basse Ville, d'une superficie de 243 m² aux consorts RINGAL pour un montant de 4€ du m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter de vendre la parcelle H 836 aux conjoints RINGAL pour un montant total de 972 € et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4) OUVERTURE DOMINICALES 2018 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Aurélie MAILLARD, gérante du magasin E. Leclerc, a fait parvenir une demande d'ouverture dominicale pour 12 dimanches en 2018.

Après retrait des jours fériés, le planning sollicité s'établit comme suit :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| - 4 Mars, | - 30 Septembre, |
| - 1 ^{er} Avril, | - 28 Octobre, |
| - 20 Mai, | - 25 Novembre, |
| - 1 ^{er} Juillet, | - 02, 09, 16, 23 et 30 Décembre |

Monsieur le Maire précise que ces ouvertures se feront dans le respect du code du travail et que seuls les salariés volontaires pourront travailler ces jours-là. Les employés se verront accorder une majoration de rémunération et/ou des repos compensateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la demande de Mme MAILLARD et d'autoriser le magasin E. Leclerc à ouvrir les dimanches demandés.

5) REGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des modifications ont été apportées au règlement intérieur de la Collectivité.

Il précise que le Comité Technique en séance du 30 Novembre 2017 et le Comité D'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail en séance du 5 Décembre 2017, ont émis un avis favorable à ces modifications.

Il est donc nécessaire de les valider. Les modifications sont les suivantes :

Dans la catégorie « L'organisation générale du travail » :

- Page 7, chapitre V, paragraphe F « Autorisations exceptionnelles d'absences » modification du tableau en fonction de la nature des absences,

- Page 10, chapitre VII, insertion du paragraphe B « Report des congés annuels non pris en raison de maladie »,
- Page 12, chapitre VIII, insertion du RIFSEEP
- Dans la catégorie « Règles relatives à l'hygiène et la sécurité » :
 - Page 23, chapitre IX, insertion du droit de retrait et ses annexes 2 et 3 pages 34 et 35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les modifications apportées au règlement intérieur.

6) MISE EN PLACE DU RIFSEEP :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il présente les détails de ce nouveau régime indemnitaire et précise que l'objectif de ce dispositif est de remplacer toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir et ainsi réduire leur nombre.

Le RIFSEEP se distinguera en deux catégories :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), qui sera versée mensuellement et dont la part sera fixe,
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), qui sera versé annuellement et dont la part sera variable.

Ce régime concernera les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public.

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique du Centre de Gestion a rendu un avis favorable le 15 Décembre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la mise en place du RIFSEEP au sein de la Collectivité.

7) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES D'ABEL LEFRANC LASSIGNY :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création, le 15 Septembre dernier, de l'Association des Parents d'Elèves d'Abel Lefranc Lassigny (APEALL).

Cette nouvelle association qui compte 11 membres, a pour but de participer aux activités et aux actions pédagogiques ou éducatives pour les collégiens. Les membres de l'association ont adressé une demande de subvention à la Commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 100 € à l'APEALL en leur demandant de mentionner l'aide de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à l'APEALL et de l'inscrire sur le budget 2018 à l'article 6574.

8) ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES 2018-2019 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de l'Inspection Académique afin de statuer sur l'organisation des temps scolaires pour la rentrée 2018.

Les Nouvelles Activités Périscolaires n'étant pas reconduites en Septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le retour à 4 jours d'école par semaine dès la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire précise qu'un conseil d'école extraordinaire a été demandé aux Directeurs des deux écoles et que ces derniers se dérouleront le Mardi 23 Janvier 2018 à 18h00 pour la maternelle et 18h30 pour l'élémentaire pour fixer les horaires d'écoles dès la rentrée scolaire 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le retour à 4 jours et de laisser Monsieur le Maire en informer l'Inspection Académique ainsi que les Directeurs des écoles.

9) ACQUISITION TERRAINS CONSORTS ROSE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 18 Février 2015, la décision d'acquérir les parcelles ZI 51, ZI 97, D 86, H 1492 et H 1495 aux Consorts ROSE avait été acceptée à la majorité pour un montant de 5 800 €.

Cependant, Monsieur le Maire précise que la vente de ces parcelles n'a pas pu avoir lieu.

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir, en supplément des parcelles citées ci-dessus, les parcelles H 1512, H 1515 et H 1517 situées rue de la Chapelle Saint Genest, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de grouper les ventes pour un montant global de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir toutes les parcelles pour un montant de 6 000 € et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

10) LANCEMENT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 23 Novembre 2017, le projet de construction d'une cantine scolaire, d'un accueil périscolaire et d'une médiathèque a été approuvé à l'unanimité.

Pour lancer le début de ces travaux, il est nécessaire de signer une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO.

Monsieur le Maire rappelle que l'ADTO assure entre autre un rôle de conseil et de proposition, facilite la coordination de projet, pilote et analyse les études produites par la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de laisser Monsieur le Maire signer la convention avec l'ADTO pour le lancement de la maîtrise d'œuvre.

11) REGLEMENTATION STATIONNEMENT :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre un arrêté d'interdiction de stationner en dehors du marquage au sol.

En effet, au vu des différents problèmes de stationnement rencontrés sur la Commune, cette nouvelle réglementation paraît être une bonne solution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'étudier ce sujet lors de la prochaine commission travaux.

12) POSTES CUI :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de recruter du personnel suite à la fin de contrats de deux agents des services techniques ne souhaitant pas poursuivre avec le salaire proposé.

Il propose de recruter deux agents en emploi CUI à 20h par semaine, et précise que depuis le 1^{er} Janvier, l'aide de l'Etat pour ce type de contrat s'élève à 50% au lieu de 70 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le recrutement de deux agents en CUI à 20h/semaine et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour recruter les agents pour occuper ces postes.

13) ACQUISITION PARCELLES UTD :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'UTD accepte de vendre une partie de la parcelle H 1312 de la rue du Tacot à la Commune pour un montant de 5 €.

Les parties concernées sont les trottoirs et la partie après grillage où se trouvent actuellement les bennes à verre.

Monsieur le Maire précise de la nécessité de se rapprocher du géomètre pour établir la surface exacte et obtenir un relevé topographique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir les trottoirs ainsi que la partie des bennes à verres à l'UTD pour un montant de 5 € et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

14) ACQUISITION TERRAINS ROELANDT :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le projet d'extension de la zone commerciale, il serait nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées D 119, D 146, WD 31 et WD 32 se situant dans la rue de Picardie aux consorts ROELANDT d'une surface totale d'environ 3 hectares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre contact avec les Consorts ROELANDT afin d'acquérir les parcelles D 119, D 146, WD 31 et WD 32.

La séance est levée à 20h00.



Le Maire,

Thierry FRAU